



## **Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 23 avril 2024**

---

Le 23 avril 2024, 81 élus du Grand-Figeac se sont réunis en séance plénière, à CAJARC.

### **Site mémoriel de Gabaudet-Donnadieu : présentation du programme d'aménagement**

Depuis 2021, suite à un long travail mené dans le cadre d'un comité scientifique, le GRAND-FIGEAC a engagé la conception de l'aménagement du site mémoriel de Gabaudet-Donnadieu, situé à ISSENDOLUS, Commune associée au projet.

Au terme de cette période, dont l'objectif a été de concevoir un aménagement respectueux du site, de sa charge mémorielle et de son devoir de transmission, un programme d'aménagement a été présenté au Comité de pilotage qui a pris la suite du Comité scientifique.

Aménager un tel site, en le rendant accessible à tous les publics (scolaires, groupes, particuliers), en faisant en sorte qu'il soit pédagogique et respectueux de la mémoire, a nécessité un travail approfondi et minutieux qui aboutit à un projet sobre, peu impactant sur le site et qui laissera à chaque visiteur de choix d'orienter sa visite comme il le souhaite.

Le choix de mobiliser un artiste pour créer une œuvre dans le jardin de la mémoire est un choix fort également dans sa charge émotionnelle.

Après cette validation par le Conseil Communautaire, la mise en œuvre va démarrer prochainement pour un site aménagé d'ici fin 2025.

### **Une foncière agricole, première action du Projet Alimentaire Territorial**

L'accès à l'eau et au foncier vont être parmi les enjeux fondamentaux des décennies à venir pour l'agriculture régionale et pour les Collectivités.

Alors que l'émergence du Projet Alimentaire Territorial du Grand-Figeac, engagé début 2023, touche à sa fin et sera soumis au Conseil Communautaire d'ici l'été 2024, une première action a été engagée lors de ce Conseil.

Il s'agit d'étudier la faisabilité et le modèle technique et juridique possible pour inventer une structure de type « groupement foncier agricole territorial » : l'objectif est de sécuriser le foncier agricole qui pourrait être d'intérêt communautaire en créant une structure de type foncière et dont le fonctionnement pourrait s'approcher d'un GFA à vocation territoriale.

Ciblant le maintien en exploitation de terres agricoles du territoire, les membres futurs de la structure pourraient apporter du foncier ou du capital pour pérenniser ce capital foncier et assurer aux exploitations, coopératives et entreprises agro-alimentaires locales le maintien du potentiel de production.

L'objectif est avant tout de permettre à notre agriculture locale d'être plus présente dans notre assiette et notre économie locale.

Afin de mener ce travail de réflexion et de création, il sera nécessaire de s'appuyer sur des compétences multiples (juristes en droit privé, financier et rural ; ingénieur foncier notamment), considérant qu'il ne s'agit pas de reproduire des outils existants mais d'inventer l'outil adapté au territoire et qui permettra de mobiliser tous les acteurs.

Ainsi, en tant que membre de la SPL ARAC Occitanie, Agence Régionale Aménagement Construction, qui dispose d'un savoir-faire en la matière avec notamment la création d'une foncière régionale en 2022, le Grand-Figeac lui a confié une mission d'étude et d'accompagnement sur la faisabilité d'un tel projet et la proposition de modèles possibles.

### **Subventions aux associations : le maintien d'un engagement fort au profit du tissu associatif local**

Après l'adoption du Budget 2024 en mars dernier, le Conseil Communautaire a pu procéder à l'attribution des premières subventions aux associations du territoire.

Ont été ainsi attribués les subventions à l'Office Intercommunal des Sports, aux associations gestionnaires des crèches intercommunales (Association des Ballons Rouges à Cardaillac et Association Ségala Limargue à Latronquière et Labathude) ; incluant une valorisation permettant d'amortir les effets de l'inflation ; ainsi que la première tranche des associations aux clubs sportifs portant sur les subventions dites « ordinaires » (les subventions aux Contrats d'Objectifs et aux actions de rayonnement et de manifestations exceptionnelles seront attribuées ultérieurement).

Ce sont donc près de 550 000 € qui ont d'ores et déjà été attribués.